

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 26 mars 2024

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 1

Objet :

1 - Que la convocation a été adressée le 13 mars 2024 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**Exercice des pouvoirs
délégués**

Compte-rendu

Code nomenclature : 5.4

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 10 membres présents, à savoir :

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Daval, Durantin, Troncy
Mme Pras
M. Palluet (suppléant de Mme Vaginay)
M. Perroton (suppléant de M. Mayère)
Mme Ligné (suppléante de Mme Roux)

Absents avec excuses : MM. Capitan, Dozance, Nicolin

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Brun

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Fréchet M. Peyron M. Reulier	M. Grosdenis M. Boire M. Brun

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20240326-20240326-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Par délibération du 27 octobre 2020, le Comité Syndical a délégué au bureau syndical, en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, une partie de ses attributions.

En application de cette délégation, les décisions suivantes ont été prises lors de la réunion du 12 mars 2024.

DBD-20240312-1 Personnel Adhésion au pôle prévention et santé au travail –
Convention avec le Centre de Gestion de la Loire pour la prévention des risques
professionnels

DBD-20240312-2 Finances Renouvellement ouverture d'une ligne de trésorerie à
compter du 15 mars 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 26 mars 2024

Le Président,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,